



Mon père me coupe les vivres.

Par **Valentina**, le **06/08/2009** à **20:17**

Bonjour,
J'ai 22ans et je suis étudiante et n'ai pas de revenus.
Cependant, je suis à la recherche d'un job à mi-temps.
En septembre dernier, mon père a quitté ma mère pour sa secrétaire. Il gagne beaucoup d'argent étant expert judiciaire, et ma mère à peine le SMIC. La procédure de divorce n'a pas encore commencée.
Il me logeait dans un studio qui lui appartient depuis un an, et peu après la séparation, en février, m'a demandé violemment à la suite d'une dispute, de partir le 1er septembre prochain.
Le 12 mai, il m'apprenait que je devais absolument être partie fin juin.
Ce que j'ai fait. Je dois donc payer un loyer.
Nous nous sommes quittés en mauvais termes. Il me versait chaque mois une somme en versement automatique, et ce mois d'aout, il a cessé de me le verser sans me prévenir.
Est-ce normal, a-t-il le droit d'agir ainsi? Et si non, que puis-je faire juridiquement?
Actuellement je n'ai pas un centime pour subvenir à mes besoins basiques et vitaux, si ce n'est le peu d'argent que ma mère peut me prêter.